

COMMUNE DE BOUST

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 057-215701046-20260629-29062026_33M-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 juin 2026

N° 33

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
CORTESE Anne, POIREL Fabrice, HEIN
Morgane, FELTEN Lucas, BREUIL
Grégory, PACI Calogero

Absent excusé : GROSSE Maryse

Absent avec procuration : GROSSE
Maryse

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Approbation du Conseil municipal du 20 mai 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15;

Considérant que le compte-rendu de la séance du 20 mai 2026, a été préalablement communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE le ~~procès-verbal~~ de la séance du Conseil Municipal du 20 mai 2026.

Ont voté pour : 15

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 1

Tous les membres présents ont signé au registre

Madame SUK Hélène Conseillère déléguée

ip

Sylvie BIRCK
Maire
3 juil. 2026



BOUST, le 29 juin 2026

Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 057-215701046-20260629-29062026_34-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 juin 2026

N° 34

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THIONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
CORTESE Anne, POIREL Fabrice, HEIN
Morgane, FELTEN Lucas, PACI Calogero,
KRIEG Patrick, BREUIL Grégory

Absent excusé : GROSSE Maryse

Absent avec procuration : GROSSE
Maryse

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Modification de la délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal en matière de demandes de subventions faites lors de travaux et d'achats

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération n° 7 du 01 avril 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire ;

Considérant l'observation formulée dans le cadre du contrôle de légalité concernant le point relatif aux demandes de subventions ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

De modifier le point suivant de la délibération n° 7 du 01 avril 2026,

Au lieu de :

« De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions. »

Lire :

« De demander à tout organisme financeur l'attribution de subvention au financement des travaux et de toute opération d'investissement tout équipement subventionnable, et de signer tous les documents annexes à ces demandes. »

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026

ID : 057-215701046-20260629-29062026_34-DE

DIT

Que les autres dispositions de la délibération n° 7 du 01 avril 2026 demeurent inchangées.

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil municipal.

Ont voté pour : 15

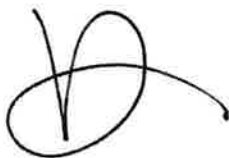
Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 1

Tous les membres présents ont signé au registre

Madame SUK Hélène, Conseillère déléguée



BOUST, le 29 juin 2026

Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 juin 2026

N° 35

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THIONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Éric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
CORTESE Anne, POIREL Fabrice, HEIN
Morgane, FELTEN Lucas, PACI Calogero,
KRIEG Patrick, BREUIL Grégory

Absent excusé : GROSSE Maryse

Absent avec procuration : GROSSE
Maryse

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Travaux de rénovation du sol du city stade

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'état de dégradation du revêtement du city stade, nécessitant des travaux de rénovation afin de garantir la sécurité des usagers et de préserver cet équipement communal ;

Considérant qu'un devis a d'ores et déjà été sollicité et qu'il pourra être nécessaire de consulter d'autres entreprises afin de disposer de plusieurs propositions et de retenir l'offre la plus adaptée aux besoins de la commune ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver le principe de la réalisation des travaux de rénovation du sol du city stade pour un montant maximal de 17 000 € HT ;
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter tout devis complémentaire qu'elle jugera nécessaire auprès d'entreprises compétentes ;
- d'autoriser Madame la Maire à retenir et signer le devis présentant l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse, dans la limite d'un montant de 17 000 € HT ;

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026

ID : 057-215701046-20260629-29062026_35-DE

- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 15

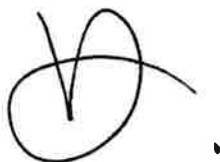
Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 1

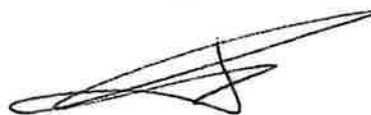
Tous les membres présents ont signé au registre

Madame SUK Hélène, Conseillère déléguée



BOUST, le 29 juin 2026

Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 juin 2026

N° 36

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Éric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
CORTESE Anne, POIREL Fabrice, HEIN
Morgane, FELTEN Lucas, PACI Calogero,
KRIEG Patrick, BREUIL Grégory

Absent excusé : GROSSE Maryse

Absent avec procuration : GROSSE
Maryse

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Avis du Conseil municipal sur le projet de pacte de gouvernance entre les Communes membres et la CCCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-11-2,

Vu la délibération n° 4 du Conseil communautaire en date du 16 juin 2026 portant acceptation de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les Communes membres et la CCCE et approuvant le projet de pacte de gouvernance afférent,

Vu le courriel du Président de la CCCE en date du 22 juin 2026, sollicitant la présentation du projet de pacte de gouvernance, en vue de son adoption, devant les conseils municipaux des communes membres,

Considérant qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant de l'établissement public. un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Considérant que le pacte de gouvernance est facultatif et que si l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, il l'adopte dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Considérant le projet de pacte de gouvernance ci-annexé,

Considérant cet exposé,

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance entre les Communes membres et la CCCE,
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont voté pour : 15

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 1

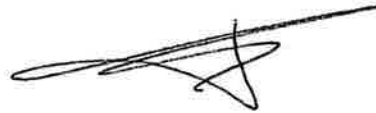
Tous les membres présents ont signé au registre

Madame SUK Hélène, Conseillère déléguée



BOUST, le 29 juin 2026

Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 057-215701046-20260630-29062026_37-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 juin 2026

N° 37

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Éric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
CORTESE Anne, POIREL Fabrice, HEIN
Morgane, FELTEN Lucas, PACI Calogero,
KRIEG Patrick, BREUIL Grégory

Absent excusé : GROSSE Maryse

Absent avec procuration : GROSSE
Maryse

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Désignation d'un représentant communal au sein du Syndicat Mixte Moselle Fibre

Le Conseil municipal de la commune de Boust,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Moselle Fibre ;

Considérant qu'il appartient à la commune de désigner un représentant chargé de la représenter au sein du Syndicat Mixte Moselle Fibre ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- De désigner Muriel HUBERT, conseiller municipal, en qualité de représentant de la commune de Boust auprès du Syndicat Mixte Moselle Fibre.
- Le représentant ainsi désigné est chargé de représenter la commune au sein des instances du Syndicat Mixte Moselle Fibre et d'y exercer les missions attachées à ce mandat.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tous documents, conventions, formulaires, actes administratifs ou pièces nécessaires à l'adhésion, au renouvellement de l'adhésion ainsi qu'au suivi des relations entre la commune de Boust et le Syndicat Mixte Moselle Fibre.

- Madame la Maire est chargée de notifier la présente délibération au Syndicat N° 1 Moselle Fibre et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 057-215701046-20260630-29062026_37-DE

Ont voté pour : 15

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 1

Tous les membres présents ont signé au registre

Madame SUK Hélène, Conseillère déléguée



BOUST, le 29 juin 2026

Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 057-215701046-20260629-29062026_38-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 juin 2026
N° 38

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THIONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Éric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
CORTESE Anne, POIREL Fabrice, HEIN
Morgane, FELTEN Lucas, PACI Calogero,
KRIEG Patrick, BREUIL Grégory

Absent excusé : GROSSE Maryse

Absent avec procuration : GROSSE
Maryse

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Rapport annuel sur l'eau potable

Madame la Maire présente au Conseil Municipal un rapport étoffé sur le prix et la qualité de l'eau potable. Conformément à l'article 2 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, appelée Loi « Mazeaud », relative aux délégations de services publics. Ce rapport répond aux obligations introduites par :

- Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007.
- Les articles D2224-1 et D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport porte sur les indicateurs techniques et financiers. Le rapport est à la disposition du public en mairie. Le Conseil Municipal est prié de prendre acte de ce rapport.

Ont voté pour : 15

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 1

Tous les membres présents ont signé au registre

ip

Sylvie BIRCK
Maire
2 juil. 2026

éguée

BOUST, le 29 juin 2026
Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 057-215701046-20260629-29062026_39-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 juin 2026

N° 39

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Éric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
CORTESE Anne, POIREL Fabrice, HEIN
Morgane, FELTEN Lucas, PACI Calogero,
KRIEG Patrick, BREUIL Grégory

Absent excusé : GROSSE Maryse

Absent avec procuration : GROSSE
Maryse

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Adhésion à l'extension PanneauPocket+

Le Conseil municipal de la commune de BOUST,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt pour la commune de renforcer ses moyens de communication et d'information auprès de la population grâce aux services proposés par l'extension PanneauPocket+,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'approuver l'adhésion de la commune à l'extension PanneauPocket+.
- D'accepter les conditions financières de cette adhésion pour un montant annuel de 83,33 € HT, soit 100,00 € TTC.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.
- D'autoriser Madame la Maire à signer le contrat d'adhésion ainsi que tous les documents administratifs, techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la présente délibération

Ont voté pour : 15

Sylvie BIRCK

Maire

2 juil. 2026

egistre

BOUST, le 29 juin 2026

Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST

COMMUNE DE BOUST

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 057-215701046-20260629-29062026_40-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 juin 2026

N° 40

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THIONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Éric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
CORTESE Anne, POIREL Fabrice, HEIN
Morgane, FELTEN Lucas, PACI Calogero,
KRIEG Patrick, BREUIL Grégory

Absent excusé : GROSSE Maryse

Absent avec procuration : GROSSE
Maryse

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Redevance d'occupation du domaine public 2026

Madame la Maire expose que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur la commune de Boust donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

En outre, l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de distribution de gaz naturel sur la commune de Boust donne lieu au paiement d'une redevance (ROPDP) conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'accepter les redevances de GRDF au titre de l'année 2026 pour un montant de 380.00 €.

Ont voté pour : 15

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 1

Tous les membres présents ont signé au registre

Madame SUK Hélène, Conseillère déléguée


Sylvie BIRCK
Maire
2 juil. 2026

BOUST, le 29 juin 2026
Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 057-215701046-20260629-29062026_41-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 juin 2026

N° 41

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Éric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
CORTESE Anne, POIREL Fabrice, HEIN
Morgane, FELTEN Lucas, PACI Calogero,
KRIEG Patrick, BREUIL Grégory

Absent excusé : GROSSE Maryse

Absent avec procuration : GROSSE
Maryse

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Plongeurs Masqués pour l'année 2026

Le Conseil municipal de BOUST,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'association Plongeurs
Masqués, représentée par sa Présidente, Madame Maude COSSUREL, en date du 22
février 2026 ;
Considérant les activités sportives menées par l'association sur le territoire ;
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'attribuer à l'association Plongeurs Masqués une subvention de fonctionnement d'un montant de 1100 € au titre de l'exercice 2026.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026, à l'article correspondant.
- Madame la Maire est autorisée à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ont voté pour : 11
Ont voté contre : 0

 Sylvie BIRCK
Maire
2 juil. 2026

registre

BOUST, le 29 juin 2026

Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 057-215701046-20260629-29062026_42-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 juin 2026

N° 42

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Éric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
CORTESE Anne, POIREL Fabrice, HEIN
Morgane, FELTEN Lucas, PACI Calogero,
KRIEG Patrick, BREUIL Grégory

Absent excusé : GROSSE Maryse

Absent avec procuration : GROSSE
Maryse

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Boust le Son pour l'acquisition de matériel audio

Le Conseil municipal de BOUST,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande présentée par l'association Boust le Son sollicitant une aide financière pour l'acquisition de deux microphones destinés à la Fête de la Musique ;

Considérant le devis présenté par l'association pour un montant de 315,00 € TTC ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'attribuer à l'association Boust le Son une subvention exceptionnelle d'un montant de 315 € destinée à l'acquisition de deux microphones.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026.
- Madame la Maire est autorisée à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Cette présentation distingue clairement la subvention annuelle de fonctionnement de la subvention exceptionnelle liée à une action ponctuelle.

Ont voté pour : 15

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 1

Tous les membres présents ont signé au registre

ip

Sylvie BIRCK
Maire
2 juil. 2026

éguée

BOUST, le 29 juin 2026

Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 057-215701046-20260629-29062026_43M-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 juin 2026

N° 43

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Éric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
CORTESE Anne, POIREL Fabrice, HEIN
Morgane, FELTEN Lucas, PACI Calogero,
KRIEG Patrick, BREUIL Grégory

Absent excusé : GROSSE Maryse

Absent avec procuration : GROSSE
Maryse

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Running Boust au titre de l'année 2026

Le Conseil municipal de la commune de Boust,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la demande de subvention présentée par l'association Running Boust, représentée par son Président, Monsieur Yves Ostermann, en date du 11 avril 2026 ;
Considérant notamment l'organisation de la Fête de Carnaval, de la Run des P'tis Boustois, de la Journée Micado, du Trail des Romains, du Challenge de l'Empereur, des Fêtes d'Halloween et de la Soirée du Nouvel An ;
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'attribuer à l'association Running Boust une subvention de fonctionnement d'un montant de 800 € au titre de l'année 2026.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026 à l'article correspondant.

Madame la Maire est autorisée à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ont voté pour : 12

Ont voté contre : 0

Abstention : 3

Sylvie BIRCK
Maire
2 juil. 2026

registre

éguée

BOUST, le 29 juin 2026

Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST

COMMUNE DE BOUST

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 057-215701046-20260629-29062026_44-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 juin 2026

N° 44

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Éric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
CORTESE Anne, POIREL Fabrice, HEIN
Morgane, FELTEN Lucas, PACI Calogero,
KRIEG Patrick, BREUIL Grégory

Absent excusé : GROSSE Maryse

Absent avec procuration : GROSSE
Maryse

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association les pêcheurs
au titre de l'année 2026

Le Conseil municipal,

Vu la demande présentée par l'Association des Pêcheurs du Weiherchen ;

Considérant les actions menées par l'association en faveur de l'animation de la vie locale et
de la promotion de la pêche auprès de tous les publics ;

Considérant l'intérêt communal que présentent ces activités ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'attribuer à l'Association des Pêcheurs du Weiherchen une subvention de
fonctionnement d'un montant de 400 € au titre de l'exercice 2026 ;
- d'imputer cette dépense au budget communal de l'exercice 2026 ;
- d'autoriser Madame la Maire à procéder au versement de cette subvention.

Ont voté pour : 15

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 1

Tous les membres présents ont signé au registre

BOUST, le 29 juin 2026

Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST

ip
Sylvie BIRCK
Maire
2 juil. 2026

